

Aucune autorité en valeurs mobilières ni aucun agent responsable ne s'est prononcé sur la qualité de ces titres ni n'a examiné le présent document. Quiconque donne à entendre le contraire commet une infraction. Ce placement pourrait ne pas vous convenir et vous ne devriez y investir que si vous êtes disposé à risquer la perte de la totalité du montant investi. Il est recommandé de consulter un courtier inscrit pour prendre cette décision d'investissement.

Les titres décrits dans le présent document d'offre modifié et mis à jour (au sens donné à ce terme ci-après) n'ont pas été inscrits en vertu de la loi des États-Unis intitulée Securities Act of 1933, dans sa version modifiée (la « **Loi de 1933** »), ou en vertu des lois sur les valeurs mobilières de tout État des États-Unis, et ne peuvent être offerts ou vendus aux États-Unis ou pour le compte ou au profit de personnes des États-Unis ou de personnes se trouvant aux États-Unis, sauf conformément à une dispense des exigences d'inscription de la Loi de 1933 et des lois sur les valeurs mobilières des États américains applicables. Le présent document d'offre modifié et mis à jour ne constitue pas une offre de vente ni la sollicitation d'une offre d'achat des titres décrits dans les présentes aux États-Unis ni à des personnes des États-Unis ou à des personnes se trouvant aux États-Unis, ou pour leur compte ou à leur profit. Les termes « États-Unis » et « personne des États-Unis » ont le sens qui leur est attribué dans le règlement intitulé Regulation S pris en application de la Loi de 1933.

Le 24 février 2026

Document d'offre sous le régime de la dispense pour financement de l'émetteur coté modifié et mis à jour

(le « document d'offre modifié et mis à jour »)



HIGH TIDE RESOURCES CORP.
(la « Société »)

PARTIE 1 : SOMMAIRE DU PLACEMENT

Quels titres sont placés?

Placement :	Par les présentes, la Société offre en vente toute combinaison d'unités de la Société (les « unités ») au prix de 0,20 \$ par unité (le « prix d'offre des unités non accréditives ») et d'unités accréditives de la Société (les « unités accréditives » et, conjointement avec les unités, les « titres offerts ») au prix de 0,27 \$ par unité accréditive (le « prix d'offre des unités accréditives » et, conjointement avec le prix d'offre des unités non accréditives, les « prix d'offre »), sous réserve de la vente d'un minimum de 7 500 000 unités non accréditives et d'un minimum de 17 500 000 unités accréditives, et de l'obtention d'un produit brut total maximal de 7 575 000 \$ (le « placement »).
Les titres offerts :	Chaque unité est composée d'une (1) action ordinaire du capital de la Société (une « action ordinaire ») et d'un demi-bon de souscription (0,5) d'action ordinaire (chacun, un « bon de souscription »). Chaque bon de souscription peut être exercé pour acquérir une (1) action ordinaire (une « action visée par un bon de souscription ») au prix d'exercice de 0,30 \$ par action visée par un bon de souscription jusqu'à la date qui tombe vingt-quatre (24) mois après sa date d'émission. Chaque unité accréditive comprend une (1) action ordinaire (une « action accréditive ») qui sera émise à titre d'« action accréditive » au sens du paragraphe 66(15) de la <i>Loi de l'impôt sur le revenu</i> (Canada) (la « Loi de l'impôt ») et un demi-bon de souscription. La Société, conformément aux dispositions de la Loi de l'impôt, utilisera une somme égale au produit brut de la vente des unités accréditives pour engager des « frais d'exploration au Canada » (les « dépenses admissibles ») après la date de clôture et avant le 31 décembre 2027, et renoncera à un montant au titre des dépenses admissibles ainsi engagées au profit des souscripteurs des unités

	accréditives au plus tard le 31 décembre 2026. Le produit net tiré de la vente des unités sera affecté aux besoins généraux de l'entreprise et au fonds de roulement.
Prix d'offre :	0,20 \$ par unité. 0,27 \$ par unité accréditive.
Territoires :	Les titres offerts qui peuvent être vendus dans le cadre du placement seront offerts à des souscripteurs qui résident dans les provinces de l'Alberta, de la Colombie-Britannique, du Manitoba, de la Nouvelle-Écosse, de l'Ontario, du Québec et de la Saskatchewan, ainsi que dans d'autres territoires admissibles, conformément à la dispense pour financement de l'émetteur coté en vertu de la partie 5A du <i>Règlement 45-106 sur les dispenses de prospectus</i> et en vertu de la <i>Décision générale coordonnée 45-935 relative à la dispense de certaines conditions de la dispense pour financement de l'émetteur coté</i> (la « dispense pour financement de l'émetteur coté »). Les unités peuvent également être offertes aux États-Unis et dans certains territoires étrangers, conformément aux exigences réglementaires applicables et à la Rule 72-503 de la CVMO intitulée <i>Distributions Outside Canada</i> (la « Rule 72-503 de la CVMO »).
Date de clôture :	La clôture du placement aura lieu le 4 mars 2026 ou vers cette date, ou à une autre date ou à d'autres dates tombant dans les 45 jours suivant la date des présentes, comme il est établi par la Société à son entière appréciation.
Bourse :	Les actions ordinaires de la Société sont cotées à la Bourse des valeurs canadiennes (la « CSE ») sous le symbole « HTRC ».
Dernier cours de clôture :	Le 23 février 2026, dernier jour de négociation avant la date du présent document d'offre modifié et mis à jour, le cours de clôture des actions ordinaires à la CSE était de 0,245 \$.
Restrictions relatives à la revente :	Les actions ordinaires et les actions accréditives sous-jacentes aux unités et aux unités accréditives, respectivement, ne seront pas soumises à un « délai de conservation » en vertu des lois sur les valeurs mobilières canadiennes applicables. Les bons de souscription seront soumis à un « délai de conservation » de quatre mois à compter de la date d'émission.
Placement simultané :	La Société réalise également un placement simultané sans courtier d'un maximum de 2 000 000 d'unités de la Société (les « unités non visées par la dispense pour financement de l'émetteur coté ») au prix de 0,20 \$ par unité non visée par la dispense pour financement de l'émetteur coté, pour un produit brut maximal de 400 000 \$. Chaque unité non visée par la dispense pour financement de l'émetteur coté sera composée d'une action ordinaire et d'un demi-bon de souscription (le « placement simultané »).

MODIFICATIONS PAR RAPPORT AU DOCUMENT D'OFFRE DATÉ DU 5 FÉVRIER 2025

En raison de la demande des investisseurs, la Société a augmenté le nombre d'unités accréditives offertes et, par conséquent, le produit brut de son placement annoncé précédemment. Un nombre de 5 000 000 d'unités accréditives supplémentaires sont offertes, faisant ainsi passer le nombre de 12 500 000 unités accréditives à 17 500 000 unités accréditives au prix de 0,60 \$ par unité accréditive, et donnant lieu à une augmentation correspondante du produit brut, qui passe de 6 225 000 \$ à 7 575 000 \$.

Aucune autorité en valeurs mobilières ni aucun agent responsable ne s'est prononcé sur la qualité de ces titres ni n'a examiné le présent document. Quiconque donne à entendre le contraire commet une infraction. Ce placement pourrait ne pas vous convenir et vous ne devriez y investir que si vous êtes disposé à risquer la perte de la totalité du montant investi. Il est recommandé de consulter un courtier inscrit pour prendre cette décision d'investissement.

Les mentions du terme « placement » ci-dessous désignent le placement.

La Société procède à un financement de l'émetteur coté en vertu de l'article 5A.2 du *Règlement 45-106 sur les dispenses de prospectus*. Dans le cadre de ce placement, la Société déclare ce qui suit :

- La Société est en activité et son actif principal ne consiste pas en de la trésorerie ou des équivalents de trésorerie ou en l'inscription de ses titres à la cote.
- La Société a déposé tous les documents d'information périodique et occasionnelle requis.
- La Société se fonde sur les dispenses prévues dans la *Décision générale coordonnée 45-935 relative à la dispense de certaines conditions de la dispense pour financement de l'émetteur coté* (la « décision ») et est habilitée à placer des titres en se fondant sur les dispenses prévues dans la décision.
- Le montant total de ce placement, combiné au montant de tous les autres placements effectués sous le régime de la dispense pour financement de la Société coté au cours des 12 mois précédant immédiatement la date du communiqué de presse annonçant le présent placement, n'excédera pas 25 000 000 \$.
- La Société ne clora ce placement que si elle estime raisonnablement avoir recueilli des fonds suffisants pour atteindre ses objectifs commerciaux et répondre à tous ses besoins de trésorerie pendant les 12 mois suivants.
- La Société n'affectera les fonds disponibles tirés de ce placement à aucune acquisition qui est une acquisition significative ou une opération de restructuration en vertu de la législation en valeurs mobilières, ni à aucune autre opération pour laquelle elle demande l'approbation des porteurs de titres.

MISE EN GARDE CONCERNANT LES ÉNONCÉS PROSPECTIFS

L'information et les énoncés contenus dans le présent document d'offre modifié et mis à jour qui ne sont pas des faits historiques constituent de l'information prospective ou des énoncés prospectifs au sens de l'expression « information prospective » dans le *Règlement 51-102 sur les obligations d'information continue* des Autorités canadiennes en valeurs mobilières et de la loi américaine intitulée *Private Securities Litigation Reform Act of 1995* (ci-après collectivement dénommées « **énoncés prospectifs** ») qui comportent des risques et des incertitudes. Le présent document d'offre modifié et mis à jour contient des énoncés prospectifs tels que des estimations et des déclarations qui décrivent les plans, objectifs ou buts futurs de la Société, y compris des mots indiquant que la Société ou la direction et les personnes qualifiées (au sens du *Règlement 43-101 sur l'information concernant les projets miniers* (le « **Règlement 43-101** »)) (dans le cas des renseignements techniques et scientifiques) s'attendent à ce qu'une condition ou un résultat déclaré se produise. Les exemples d'énoncés prospectifs dans le présent document d'offre modifié et mis à jour comprennent, sans s'y limiter, les énoncés concernant : la réalisation du placement et du placement simultané et la date de leur réalisation, les attentes de la Société concernant l'emploi du produit et l'emploi des fonds disponibles après la réalisation du placement et du placement simultané; le traitement fiscal des unités accréditives émises dans le cadre du placement et du placement simultané, le calendrier des dépenses admissibles qui feront l'objet d'une renonciation en faveur des souscripteurs, le calendrier et l'étendue des programmes d'exploration et de forage de la Société; les dépenses en capital; toute attente concernant les travaux qui pourraient être réalisés sur les terrains de la Société; les attentes relatives à la définition des réserves minérales ou des ressources minérales sur l'un des projets de la Société; les autres occasions stratégiques et de croissance anticipées; les stratégies; la croissance future; l'adéquation des ressources financières; et d'autres événements ou conditions qui pourraient survenir dans l'avenir; et les projections de la Société concernant ses projets d'exploration minière.

Dans certains cas, les énoncés prospectifs peuvent se reconnaître par l'utilisation de mots tels que « prévoit », « s'attend » ou « ne s'attend pas », « est prévu », « budget », « but », « objectif », « prévu », « estime », « prévoit », « a l'intention », « anticipe » ou « n'anticipe pas », ou « croit », ou des variantes de ces mots et expressions, ou de l'information selon laquelle certaines actions, certains événements ou certains résultats « peuvent », « pourraient », « devraient », « seraient susceptibles » ou « seront pris », « se produiront » ou « seront atteints ». Ces énoncés prospectifs sont fondés, en partie, sur des hypothèses et des facteurs qui peuvent changer, ce qui pourrait faire en sorte que les résultats ou les réalisations réels diffèrent considérablement de ceux exprimés ou sous-entendus dans les énoncés prospectifs. Ces facteurs et hypothèses peuvent inclure, sans s'y limiter : les hypothèses concernant les prix du fer et d'autres métaux de base et précieux; les teneurs de coupure; l'exactitude des estimations des ressources minérales et de la modélisation des ressources minérales; le calendrier et la fiabilité des données d'échantillonnage et d'analyse; la représentativité de la minéralisation; le calendrier et l'exactitude des essais métallurgiques; les conditions et événements politiques et sociaux prévus; et la capacité à mobiliser ou à obtenir des capitaux supplémentaires.

Les énoncés prospectifs comportent des risques connus et inconnus, des incertitudes et d'autres facteurs qui pourraient faire en sorte que les résultats, le rendement ou les réalisations réels de la Société diffèrent considérablement des résultats, du rendement ou des réalisations futurs exprimés ou sous-entendus dans les énoncés prospectifs. Ces risques et autres facteurs

comprennent, entre autres, sans s'y limiter, les risques et incertitudes liés au fait que : le placement et le placement simultané pourraient ne pas être conclus dans les délais prévus, voire ne pas être conclus du tout, ou pourraient ne pas être conclus selon les modalités et conditions actuellement prévues par la Société; les risques liés aux restrictions relatives à la revente des titres émis dans le cadre du placement et du placement simultané et à l'émission des titres offerts dans le cadre de la dispense pour financement de l'émetteur coté; l'obtention en temps opportun de toutes les autorisations réglementaires et des tiers pour le placement et le placement simultané, y compris celle de la CSE; les risques liés à l'autorisation réglementaire du placement et du placement simultané; les risques liés à l'utilisation des fonds disponibles; les ralentissements potentiels de l'économie canadienne ou mondiale, y compris toute incidence de changements importants, de changements importants potentiels ou d'incertitudes perçues concernant les politiques commerciales du Canada et d'autres pays; la dépendance à l'égard des principaux dirigeants et autres membres du personnel; les retards dans l'obtention ou l'impossibilité d'obtenir les autorisations gouvernementales, environnementales ou autres nécessaires à la réalisation des projets; les risques politiques, les incertitudes liées à la disponibilité et aux coûts du financement nécessaire dans l'avenir; les fluctuations des marchés boursiers; l'inflation; les fluctuations des taux de change; les retards dans le développement des projets; les coûts d'investissement, d'exploitation et de remise en état qui s'écartent considérablement des estimations et les autres risques liés à l'industrie de l'exploration et de l'exploitation minières; l'incapacité à mobiliser des fonds supplémentaires selon les besoins; les changements imprévus dans les lois, les règles ou les règlements, ou leur application par les autorités compétentes, y compris les mesures potentiellement arbitraires; le non-respect par les parties aux contrats conclus avec la Société de leurs obligations contractuelles; les troubles sociaux ou les conflits du travail; les fluctuations des prix des matières premières; les changements imprévus dans le coût des consommables miniers; l'incidence de la conjoncture économique et commerciale générale; la fluctuation des prix des métaux; les taux de change; l'incidence de l'inflation; les risques généraux liés à l'industrie minière; le dysfonctionnement des installations, des équipements ou des processus; les résultats imprévus d'études futures; le caractère saisonnier et les changements climatiques imprévus; le succès des activités d'exploration, les délais d'obtention des permis, la réglementation gouvernementale; les risques environnementaux; les dépenses de remise en état imprévues; les litiges ou réclamations relatifs aux titres de propriété; ainsi que les risques énoncés dans les documents publics de la Société déposés sur SEDAR+. De nouveaux risques peuvent apparaître de temps à autre et l'importance des facteurs actuels peut changer de temps à autre. Il n'est pas possible pour la Société de prédire tous ces facteurs. Une analyse plus approfondie des facteurs et des risques susceptibles d'avoir une incidence sur la Société figure dans le rapport de gestion de la Société pour le trimestre clos le 30 septembre 2025.

Si un ou plusieurs de ces risques et incertitudes se concrétisaient, ou si les hypothèses sous-jacentes s'avéraient inexactes, les résultats réels pourraient différer sensiblement de ceux décrits dans les énoncés prospectifs ou l'information prospective. Bien que la Société ait tenté de cerner les facteurs importants qui pourraient faire en sorte que les actions, événements ou résultats réels diffèrent sensiblement de ceux décrits dans les énoncés prospectifs, il pourrait y avoir d'autres facteurs qui feraient en sorte que les actions, événements ou résultats diffèrent de ceux anticipés, estimés ou prévus. Pour plus d'information sur la Société et les risques et défis liés à ses activités, les investisseurs sont invités à consulter les documents annuels de la Société disponibles sur www.sedarplus.ca.

Bien que la Société ait tenté de cerner les facteurs et les risques importants qui pourraient avoir une incidence sur elle et qui pourraient faire en sorte que les actions, les événements ou les résultats réels diffèrent, peut-être de manière importante, de ceux décrits dans les énoncés prospectifs, il pourrait y avoir d'autres facteurs et risques qui pourraient faire en sorte que les actions, les événements ou les résultats ne se produisent pas comme prévu, estimé ou prévu. Rien ne garantit que les énoncés prospectifs se révéleront exacts, car les résultats réels et les événements futurs pourraient différer considérablement de ceux anticipés dans ces énoncés. Par conséquent, les lecteurs ne doivent pas se fier indûment aux énoncés prospectifs. Les énoncés prospectifs contenus dans le présent document d'offre modifié et mis à jour ne sont valables qu'à la date des présentes. La Société ne s'engage aucunement à publier des révisions de ces énoncés prospectifs afin de refléter des événements ou des circonstances postérieurs à la date des présentes ou afin de refléter la survenance d'événements imprévus, sauf si la loi l'exige.

DEVISE ET ESTIMATIONS DES RESSOURCES MINÉRALES

Sauf indication contraire, toutes les mentions de « \$ », « \$ CA » ou « dollars » dans le présent document d'offre modifié et mis à jour désignent le dollar canadien.

Toutes les mentions du terme « ressources minérales » dans le présent document d'offre modifié et mis à jour désignent les ressources minérales calculées conformément aux normes établies par l'Institut canadien des mines et de la métallurgie et divulguées conformément au Règlement 43-101. Les récupérations réelles de produits minéraux peuvent différer des ressources minérales déclarées en raison des incertitudes inhérentes aux techniques d'estimation acceptables. En particulier, les ressources minérales « indiquées » et « présumées » comportent un degré élevé d'incertitude quant à leur existence et leur faisabilité économique et juridique. On ne peut présumer que tout ou partie d'une ressource minérale « indiquée » ou « présumée » sera un jour reclassée dans une catégorie de ressources supérieure.

RENSEIGNEMENTS SCIENTIFIQUES ET TECHNIQUES

Les renseignements scientifiques et techniques contenus dans le présent document d'offre modifié et mis à jour ont été revus et approuvés par Steve Roebuck, géologue professionnel, chef de la direction de la Société et personne qualifiée au sens du Règlement 43-101, qui est la personne qualifiée désignée par la Société pour le présent document d'offre modifié et mis à jour.

PARTIE 2 : DESCRIPTION SOMMAIRE DE L'ACTIVITÉ

Quelle est notre activité?

High Tide Resources Corp. est une société d'exploration minière constituée en vertu de la *Loi sur les sociétés par actions* (Ontario). L'adresse du siège social et principal établissement de la Société est Suite 1601 – 110 Yonge Street, Toronto (Ontario) Canada, M5C 1T4.

La Société se concentre sur l'avancement de son projet phare Labrador West Iron Project (« **Labrador West** »), détenu en propriété exclusive, situé dans le sud de la fosse du Labrador, près de Labrador City, à Terre-Neuve-et-Labrador. Labrador West recèle des ressources minérales présumées conformes au *Règlement 43-101 sur l'information concernant les projets miniers* (le « **Règlement 43-101** ») de 654,9 millions de tonnes à 28,84 % de fer total (« **FeT** »), confinées dans une fosse à ciel ouvert théorique, en date du 31 janvier 2023. Se reporter au rapport technique intitulé « NI 43-101 Technical Report, Mineral Resource Estimate, Labrador West Iron Project, Newfoundland and Labrador, Canada », préparé par Mercator Geological Services Limited et BBA E&C Inc., daté du 6 avril 2023, dont la date de prise d'effet est le 31 janvier 2023, lequel est accessible dans le profil de la Société à l'adresse www.sedarplus.ca et sur le site Web de la Société à l'adresse www.hightideresources.com.

La Société détient également une participation de 100 % dans le gisement de cuivre-nickel-cobalt Lac Pegma (« **Lac Pegma** »), situé à environ 50 kilomètres au sud-est de Fermont, au Québec. Lac Pegma est un gisement de sulfures magmatiques situé dans la province de Grenville qui permet à la Société de se lancer dans l'exploration de métaux de base dans un territoire minier bien établi. Les travaux antérieurs de forage et de métallurgie réalisés à Lac Pegma confirment la présence d'une minéralisation de cuivre, de nickel et de cobalt dans des intrusions gabbroïques.

Des renseignements supplémentaires sur les terrains miniers de la Société se trouvent sur le site Web de la Société à l'adresse www.hightideresources.com.

Événements récents

Voici un bref résumé des événements récents concernant ou touchant la Société depuis la clôture de son dernier exercice.

- Le 6 août 2025, la Société a annoncé un placement privé sans courtier d'un maximum de 6 000 000 d'actions ordinaires au prix de 0,05 \$ par action ordinaire, pour un produit brut total maximal de 300 000 \$, qui pourrait faire l'objet d'une augmentation jusqu'à concurrence de 25 % pour un produit brut supplémentaire de 75 000 \$ (le « **placement privé** »). La Société a déclaré qu'elle avait l'intention d'affecter le produit net tiré du placement à des essais métallurgiques au projet Labrador West, ainsi qu'à ses besoins généraux et à son fonds de roulement.
- Le 22 août 2025, la Société a annoncé la clôture du placement privé dans le cadre duquel elle a émis 7 500 000 actions ordinaires au prix de 0,05 \$ par action ordinaire, pour un produit brut total de 375 000 \$
- Le 1^{er} octobre 2025, la Société a annoncé qu'elle a attribué 1 800 000 options d'achat d'actions incitatives, chacune étant assortie d'un prix d'exercice de 0,125 \$ et pouvant être exercée pendant une période de cinq ans.

- Le 21 octobre 2025, la Société a fait le point sur l'exploitation du projet Labrador West en annonçant qu'environ 5,6 tonnes d'échantillons de rejets grossiers de carottes de forage issus de sa campagne de forage de 2022 avaient été expédiés à la société Studiengesellschaft für Eisenerzaufbereitung GmbH & Co. KG en Allemagne aux fins d'enrichissement et d'essais métallurgiques. La Société a indiqué que ces essais seront axés sur la production de boulettes à réduction directe pour la fabrication d'acier à faible teneur en carbone et qu'ils porteront sur le concassage, le broyage, la séparation magnétique, la séparation par gravité et la flottation par moussage.
- Le 15 janvier 2026, la Société a annoncé des changements au sein de son conseil d'administration, notamment la démission de Stephen Altmann de ses fonctions d'administrateur et de président du conseil d'administration de la Société. La Société a annoncé la nomination de Jean-François Meilleur à titre de président du conseil.
- En date du 31 janvier 2026, la Société a émis cinq billets à ordre distincts (les « **billets** ») à certains administrateurs, dirigeants et fournisseurs de services de la Société, d'une valeur totale de 329 084,80 \$, qui attestent des prêts consentis par ces personnes pour les besoins du fonds de roulement. Les billets ne portent pas intérêt et sont exigibles et payables au plus tard le 31 janvier 2028.
- Parallèlement à l'annonce du placement, la Société a annoncé le placement simultané.

FAITS IMPORTANTS

Il n'y a aucun fait important concernant les unités qui n'a pas été divulgué dans le présent document d'offre modifié et mis à jour ou dans tout autre document déposé par la Société au cours des 12 mois précédant la date du présent document d'offre modifié et mis à jour sur le profil de la Société à l'adresse www.sedarplus.ca. Vous devriez lire ces documents avant d'investir.

OBJECTIFS COMMERCIAUX ET JALONS

Quels objectifs commerciaux comptons-nous réaliser grâce aux fonds disponibles?

La Société a l'intention d'utiliser le produit net tiré du présent placement pour lancer un programme de forage de 5 000 à 7 000 mètres à Labrador West. Plus précisément, la Société a l'intention d'utiliser le produit net tiré du placement pour effectuer des forages dans le gisement principal de Labrador West dans le but d'améliorer et d'accroître ses ressources minérales, de réaliser des essais par forage visant des cibles géophysiques hautement prioritaires et de poursuivre ses essais métallurgiques. L'augmentation du produit brut facilitera l'expansion du programme de forage prévu, qui passera d'une fourchette de forage qui s'établissait entre 4 000 et 6 000 mètres à une fourchette qui s'établit entre 5 000 et 7 000 mètres; le capital supplémentaire est affecté au financement de forages supplémentaires et ainsi à l'augmentation de la portée du programme d'exploration.

Les programmes précités devraient se terminer au cours de l'année civile 2026. À l'exception du placement, l'atteinte des objectifs commerciaux qui précèdent n'est conditionnelle à la réalisation d'aucun événement significatif antérieur.

PARTIE 3 : EMPLOI DES FONDS DISPONIBLES

Quels seront les fonds disponibles à la clôture du placement?

		Dans l'hypothèse d'un montant minimum seulement	Dans l'hypothèse de la prise de livraison de 100 % des titres offerts
A	Montant à recueillir	6 225 000 \$	7 575 000 \$
B	Commissions de placement et frais ⁽¹⁾	435 750 \$	530 250 \$
C	Frais estimatifs (avocats, comptables, auditeurs)	25 000 \$	25 000 \$
D	Produit net du placement ($D = A - (B + C)$)	5 764 250 \$	7 019 750 \$
E	Fonds de roulement (insuffisance) à la fin du dernier mois	(201 000 \$)	(201 000 \$)

F	Sources de financement supplémentaires ⁽²⁾	400 000 \$	400 000 \$
G	Total des fonds disponibles (G = D + E + F)	6 365 250 \$	7 620 750 \$

Remarques :

- (1) Suppose une commission en espèces de l'intermédiaire de 7,0 %.
(2) Suppose que le placement simultané est entièrement souscrit.

Comment les fonds disponibles seront-ils employés?

La Société a l'intention d'utiliser le produit net tiré du présent placement et les autres fonds dont elle dispose comme indiqué dans le tableau ci-dessous :

Description de l'emploi prévu des fonds disponibles, par ordre de priorité	Dans l'hypothèse d'un montant minimum seulement	Dans l'hypothèse de la prise de livraison de 100 % des titres offerts
Programme de forage de 5 000 à 7 000 mètres à Labrador West ⁽¹⁾	4 607 500 \$	5 807 500 \$
Étude environnementale préalable à Labrador West	250 000 \$	250 000 \$
Essais métallurgiques à Labrador West	175 000 \$	175 000 \$
Frais généraux et administratifs et fonds de roulement	1 332 750 \$	1 388 250 \$
Total	6 365 250 \$	7 620 750 \$

Remarque :

- (1) La portée du programme de forage dépend du montant du produit brut recueilli.

La répartition ci-dessus représente les intentions actuelles de la Société quant à son utilisation du produit en fonction des connaissances, de la planification et des attentes actuelles de la direction de la Société. Bien que la Société ait l'intention d'utiliser le produit du placement comme indiqué ci-dessus, il peut y avoir des circonstances où, pour des raisons commerciales valables, une réaffectation des fonds peut être jugée prudente ou nécessaire et peut différer considérablement de ce qui précède, car les montants réellement affectés et dépensés dépendront d'un certain nombre de facteurs, notamment la capacité de la Société à réaliser son plan d'affaires et ses objectifs de financement. La Société a généré des flux de trésorerie négatifs provenant des activités d'exploitation depuis sa création et prévoit qu'elle continuera d'avoir des flux de trésorerie d'exploitation négatifs jusqu'à ce qu'une production commerciale rentable soit atteinte sur une ou plusieurs de ses propriétés. Par conséquent, une partie du produit net tiré du présent placement pourrait être utilisée pour financer ces flux de trésorerie négatifs provenant des activités d'exploitation au cours des périodes futures. Se reporter à la rubrique « *Mise en garde concernant les énoncés prospectifs* ».

Les derniers états financiers annuels consolidés audités et le rapport financier intermédiaire consolidé condensé non audité de la Société comprenaient une note sur la continuité de l'exploitation. La Société en est encore au stade de l'exploration et n'a pas encore généré de flux de trésorerie positifs provenant de ses activités d'exploitation, ce qui peut jeter un doute sur la capacité de l'émetteur à poursuivre ses activités. Le placement vise à permettre à l'émetteur de faire progresser ses objectifs commerciaux et ne devrait pas avoir d'incidence sur la décision d'inclure une note sur la continuité d'exploitation dans les futurs états financiers consolidés de la Société.

Comment les autres fonds recueillis au cours des 12 derniers mois ont-ils été employés?

Détails du financement	Fonds recueillis	Emploi prévu des fonds	Explication des écarts et incidence sur les objectifs commerciaux et les jalons
Placement privé sans courtier d'actions ordinaires, réalisé le 22 août 2025	Produit brut de 375 000 \$	Essais métallurgiques au projet Labrador West Iron Project, besoins généraux de l'entreprise et fonds de roulement.	Il n'y a eu aucun écart entre l'emploi des fonds précédemment divulgué et l'emploi réel de ces fonds.

FRAIS ET COMMISSIONS

Qui sont les courtiers ou les intermédiaires que nous avons engagés dans le cadre du présent placement, le cas échéant, et quelle est leur rémunération?

Intermédiaires :	PowerOne Capital Markets Limited et Clarus Securities Limited, à titre d'intermédiaires, ainsi que certains autres intermédiaires admissibles.
Type de rémunération :	Commission en espèces et bons de souscription d'intermédiaire (au sens donné à ce terme ci-après).
Commission en espèces :	Jusqu'à 7,0 % du produit brut tiré du placement sera payable aux intermédiaires admissibles.
Bons de souscription de courtier :	Un nombre de bons de souscription d'intermédiaire (les « bons de souscription d'intermédiaire ») représentant jusqu'à 7,0 % du nombre de titres offerts vendus dans le cadre du placement à des intermédiaires admissibles. Chaque bon de souscription d'intermédiaire peut être exercé pour obtenir une unité au prix de 0,20 \$ par unité pendant une période de 24 mois suivant la clôture du placement.

L'intermédiaire se trouve-il en conflit d'intérêts?

À la connaissance de la Société, elle n'est pas un « émetteur relié » ou un « émetteur associé » des intermédiaires, au sens donné à ces termes dans le *Règlement 33-105 sur les conflits d'intérêts chez les placeurs*.

DROITS DU SOUSCRIPTEUR

Droits d'action pour information fausse ou trompeuse

Si le présent document d'offre modifié et mis à jour contient de l'information fausse ou trompeuse, vous pouvez opposer à la Société l'un des droits suivants :

- a) le droit de résoudre votre contrat de souscription avec elle;
- b) un droit d'action en dommages-intérêts contre elle et, dans certains territoires, un droit d'action en dommages-intérêts prévu par la loi contre d'autres personnes.

Vous pouvez exercer ces droits même si vous ne vous êtes pas fondé sur l'information fausse ou trompeuse. Toutefois, les circonstances pourraient limiter vos droits, notamment si vous connaissiez la nature fausse ou trompeuse de l'information au moment de la souscription des unités. Si vous comptez vous prévaloir des droits visés aux paragraphes a et b, vous devez le faire dans des délais de prescription stricts.

On se reportera à la législation en valeurs mobilières applicable et on consultera éventuellement un avocat.

RENSEIGNEMENTS SUPPLÉMENTAIRES

Où trouver des renseignements supplémentaires sur l'émetteur?

Les porteurs de titres peuvent consulter les documents d'information continue déposés par la Société auprès des autorités canadiennes en valeurs mobilières sur le profil SEDAR+ de la Société à l'adresse www.sedarplus.ca.

Pour obtenir de plus amples renseignements sur la Société, consultez notre site Web à l'adresse www.hightideresources.com.

Les investisseurs sont invités à lire le présent document d'offre modifié et mis à jour et à consulter leurs propres conseillers professionnels afin d'évaluer les aspects fiscaux et juridiques, les facteurs de risque et d'autres aspects de leur investissement dans la Société.

ATTESTATION

Le 24 février 2026

Le présent document d'offre modifié et mis à jour, ainsi que tout document déposé en vertu de la législation en valeurs mobilières dans un territoire du Canada à compter du 5 février 2025, révèlent tout fait important au sujet de l'émetteur et des titres placés et ne contiennent aucune information fausse ou trompeuse.

HIGH TIDE RESOURCES CORP.

/s/ « Steve Roebuck »

Steve Roebuck
Chef de la direction et administrateur

/s/ « Donna McLean »

Donna McLean
Cheffe des finances